Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213502057-20260420-2026_30-DE

Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Noyal Sous Bazouges

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/04/2026

Date de la convocation
15/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 21/04/2026

L'an 2026, le 20 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Noyal Sous Bazouges dûment convoqué s'est réuni en session publique ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MALLET Bertrand, Maire.

Présents : M. MALLET Bertrand, Maire,
Mmes : BAZILLE Sandra, BOBON Christelle, BOUGERE Cindy, MAGAUD PERNOT Roxanne,

MM : EON Jean-Yves, MAILLARD Jean-Charles, MARIAU Noël, PRESSET Jean-Baptiste, THÉBAULT Fabrice

Excusée et représentée :
SAVINEL Fanny donne pouvoir à MALLET Bertrand

Secrétaire de séance : THÉBAULT Fabrice

2026/30 – Affectation du résultat 2025 : budget commune

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget de la commune voté par l'assemblée lors de la séance précédente fait apparaître les résultats suivants :

Un excédent de fonctionnement de……..... : 82 455,57 €
Un excédent d'investissement de …… : 2 748,47 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement .. : 288 111,00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement……: 224 630,00 €

Aussi, il propose :

→ Affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) : 82 455,57€,
→ Considérant que la totalité de l'excédent de fonctionnement est repris au compte 1068, le résultat reporté au compte 002 en recettes de la section de fonctionnement est de 0,00€,
→ Reprise de la totalité de l'excédent d'investissement à l'article 001 (résultat d'investissement reporté) en recettes d'investissement

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'affectation du résultat du budget commune 2025 tel que présenté ci-dessus.

Secrétaire de séance :
Fabrice THÉBAULT

Pour copie conforme :
Le Maire, Bertrand MALLET